

REGLEMENT INTERIEUR

PICKLEBALL NANTES vous rappelle qu'en procédant à votre inscription, vous acceptez de respecter le présent règlement, et contribuez ainsi au bon fonctionnement du club.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire au Club, il vous suffit de :

- Remplir le bulletin d'adhésion de la ligue de l'enseignement
- Remplir la fiche d'inscription du Club Pickleball Nantes
- De fournir un certificat médical de moins de 3 mois.
- Une adresse e-mail valide (informer le Bureau si changement en cours d'année)
- Régler votre cotisation.

En retour, le club s'occupe des formalités auprès de la Fédération Ufolep.

CERTIFICAT MÉDICAL

Le seul certificat médical autorisé est celui qui stipule la pratique du Pickleball.

PERIODE ESSAI

La période d'essai au Club Pickleball Nantes est fixée à 3 séances.

Un cahier est prévu à cet effet, qui doit être complété à chacun de vos essais.

A l'issue de ces 3 séances, le dossier d'inscription devra être complété.

Nous pouvons mettre à votre disposition une raquette et des volants pour la période d'essai.

LICENCE

Tout joueur doit être licencié, comme le stipule les statuts de la Fédération Ufolep.

Une responsabilité civile couvre tout joueur licencié.

Il est demandé à chacun de prendre connaissance du contrat d'assurance.

HORAIRES : Gymnase de la ripossière 24 rue des gobelets 44200 Nantes

- Mardi : 18h30 à 20h30 entraînement loisirs ouvert à tous

ENFANT MINEUR

L'adulte responsable ne pourra laisser le jeune sous la responsabilité du Club Pickleball Nantes, qu'après s'être assuré de la présence d'un des encadrants du Club Pickleball Nantes.

En dehors des séances encadrées, les jeunes de + de 15 ans peuvent venir jouer sur les créneaux de jeu libre sans encadrement particulier. Les parents responsables doivent s'assurer que le créneau est bien ouvert et dégage toute responsabilité du club pour tout fait contraire aux règles du jeu et à la conduite classique d'une séance en remplissant une autorisation parentale.

Pour les jeunes de -13 ans, les créneaux de jeu libre sont également accessibles sous réserve de la présence d'un adulte responsable accompagnant l'enfant pendant sa présence dans le gymnase.

VACANCES SCOLAIRE

Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, les entraînements sont maintenus y compris pendant le mois de Juillet et Août, sous réserve de disponibilité, de possibilité d'ouverture du gymnase et de confirmation préalable par les responsables du club.

COMPORTEMENT

Tout membre doit se comporter de façon correcte et en aucun cas gêner les autres membres. Le Comité Directeur se réserve le droit d'exclure un membre du Club Pickleball Nantes si son comportement l'exige.

La cotisation versée ne sera pas remboursée.

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans la vie du club et dans les tâches courantes :

- Donner des renseignements sur l'association aux nouveaux inscrits ou aux personnes désirant s'inscrire.
- Donner des conseils aux joueurs de niveau technique inférieur
- Assurer le rangement du matériel en fin d'entraînement
- Laisser la salle dans un état convenable.

RESPONSABILITÉ

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte et recommande aux pratiquants de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements.

DROIT À L'IMAGE

Toute personne dont la photo est publiée par le club, bénéficie du droit de retrait à l'image (articles 39 et suivant de la loi du 06 janvier 1978 modifié).

Il incombera alors d'envoyer un message au club (pickleball.loireatlantique@gmail.com) en mentionnant la référence de la photo concernée.

COTISATION

La cotisation pour l'année s'élève à 50 euros, elle inclut le prêt du matériel et un entraînement encadré.